



Circulaire n° 1415 du 1/04/2015

OBLIGATION DE LA FONCTION D'ECRITURE AMBIDEXTRE

Cette circulaire actualise la circulaire n° 1413 du 1/04/2013

Réseaux et niveaux concernés	Destinataires de la circulaire
<input checked="" type="checkbox"/> Réseaux : <ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie-Bruxelles<input checked="" type="checkbox"/> Libre subventionné<input checked="" type="checkbox"/> Officiel subventionné	<p>À Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ; À Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ; Aux Directions des écoles maternelles, primaires et fondamentales ordinaires de l'enseignement officiel subventionné Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des écoles maternelles, primaires et fondamentales ordinaires de l'enseignement libre subventionné ; Aux Chefs d'établissements et aux Directions des écoles maternelles, primaires et fondamentales ordinaires organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; Au Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.</p> <p><u>Pour information:</u></p> <p>Aux Aux syndicats du personnel enseignant ; Aux Parents d'élèves des écoles maternelles, primaires et fondamentales ordinaires de l'enseignement officiel subventionné</p>
<input checked="" type="checkbox"/> Niveaux : <ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> Fondamental ordinaire<input checked="" type="checkbox"/> Maternel ordinaire<input checked="" type="checkbox"/> Primaire ordinaire	
Type de circulaire <ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> Circulaire administrative<input checked="" type="checkbox"/> Circulaire informative	
Période de validité <ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> Circulaire d'application après les vacances de printemps	
Documents à renvoyer <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Oui<input type="checkbox"/> Voir dates figurant dans la circulaire	
Mot-clé: <p>Organisation/Fondamental/Maternel/ Primaire/Année scolaire 2014-2015</p>	

Signataire

Administration Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique
Direction générale de l'Enseignement obligatoire
Madame J. Milka, Ministre de l'Education en WBF

Personnes de contact

L. Visman - Inspecteur de l'enseignement : visman.louis@wbfb.be

Nombre de pages

Texte intégral : 2 pages

Madame, Monsieur,

Les **principales modifications, précisions complémentaires, suppressions** ou **nouveautés** sont succinctement et de manière non exhaustive énumérées ci-dessous

Suite à un nombre grandissant d'accidents scolaires ayant pour conséquence l'augmentation du nombre d'enfants fréquentant l'école avec des plâtres qui les empêchent de travailler dans des conditions optimales, il a été décidé qu'à partir de ce jour, tous les enfants scolarisés devront apprendre à écrire des deux mains afin de pouvoir continuer à suivre une scolarité normale en cas d'accident.

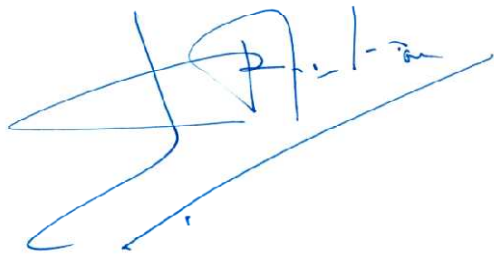
Pour la mise en œuvre de ce plan, il est demandé à tous les enseignants de commencer dès à présent cet apprentissage spécifique que nous appellerons « ambidextre dès demain »

Chaque enseignant reste libre de programmer ces séances durant la semaine de classe.

Une évaluation régionale pour tous les niveaux sera organisée le 27 juin 2015.

Je souhaite aussi que les parents s'engagent avec la WBF afin d'aider les enfants à progresser le plus rapidement possible et préconise l'entraînement quotidien le soir en famille.

Comptant sur l'aide et le dévouement de chacun dans cette démarche, je vous souhaite une bonne fin d'année.



La Ministre de l'Education en WBF

J. Milka